

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille neuf ;

Le 2 Novembre 2009 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 28/10/2009

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : TORNATORE - PAILLOTET- DUJON - ESCRIOU - HEURA - FOURNY - KAIL - FASOLA - YACOUB - LACROIX

REPRESENTES : Mme BENABEN par Mme FASOLA
Mme ROBERT par M. YACOUB

EXCUSES : Mme DE LAROCCA - M. AUDIBERT -
Mme BEUCHE

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

Subventions aux associations

Monsieur TORNATORE présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

- Association d'Action Educative,
- Collège Jean Franco,
- Association des Paralysés de France,

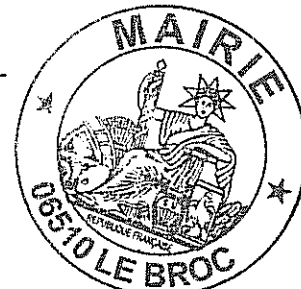
Le Conseil Municipal,

Après délibération, décide à d'allouer les subventions ci-dessous :

- Association d'Action Educative : 200 €,
- Collège Jean Franco : 300 €,
- Association des Paralysés de France : 200 €,

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 12/11/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 12/11/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.